

ALSACE



**accompagner**  
CHAQUE BAS-RHINOIS



# Réponse accompagnée pour tous

journée d'étude handicaps rares  
8 novembre 2018

7 novembre 2018

# Une démarche collective ambitieuse

- **Devoir collectif posé par le rapport de Denis PIVETEAU (2014) :** « permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches »

## => **Des transformations majeures pour l'ensemble des acteurs du secteur :**

- Passer d'une logique de place à une logique de réponse coordonnée
- Construire collectivement des réponses adaptées aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap
- Renforcer la place de la MDPH en tant qu'ensemble de la construction des réponses individuelles
- Asseoir la responsabilité des autorités de tutelle et de financement

## Une démarche collective encadrée

- **Loi de Modernisation de notre Système de Santé du 26/01/16 – article 89**
  - Généralisation de la RAPT à compter du 01/01/18
- **Une démarche engagée dans le Bas-Rhin dès 2017 autour de 3 projets phares :**
  - Evolution de la commission des situations critiques
  - Projet « Amendement Creton »
  - Projet « enfants en situation de handicap suivis par l'ASE »
- **Avec l'ensemble des acteurs réunis régulièrement**
- **Faisant désormais l'objet d'un protocole partenarial en cours de signature**

- **La mise en place du dispositif d'orientation permanent grâce aux travaux des membres de la commission des situations critiques et de l'implication de tous**
  
- **La redéfinition de la comitologie** avec 2 préoccupations majeures : l'opérationnalité et la participation de tous.
  - COPIL et COPIL élargi
  - Des équipes projets sous forme de comités territoriaux
  
- **Des projets qui se poursuivent :**
  - Projet « Amendement Creton »
  - Projet « Enfants en situation de handicap suivis par l'ASE »

- **Des réflexions à engager avec l'ensemble des acteurs :**
  - L'harmonisation des pratiques d'admission
  - L'expérimentation d'un comité territorial de régulation (sur le territoire Nord-Ouest)
  - Les dérogations mobilisables dans le cadre d'un PAG
  - La question des transports
  - La prévention des ruptures liées aux transitions d'âges (3-6 ans, 16-25 avec également un focus sur les 18-20)
  - Les sorties d'établissement avant échéance
  - L'implication des pairs et des usagers

## Le dispositif d'orientation permanent - DOP

- dispositif d'orientation permanent
- art 89 de la LMSS 26 janvier 2016
- prévoit que le PPC comprend
  - l'orientation définie au vu de l'évaluation des besoins de compensation de la personne et de son incapacité permanente.
  - Si nécessaire, un plan d'accompagnement global (PAG) permettant de proposer une solution au regard de l'offre disponible (le cas échéant) avec ou sans l'organisation d'un GOS.

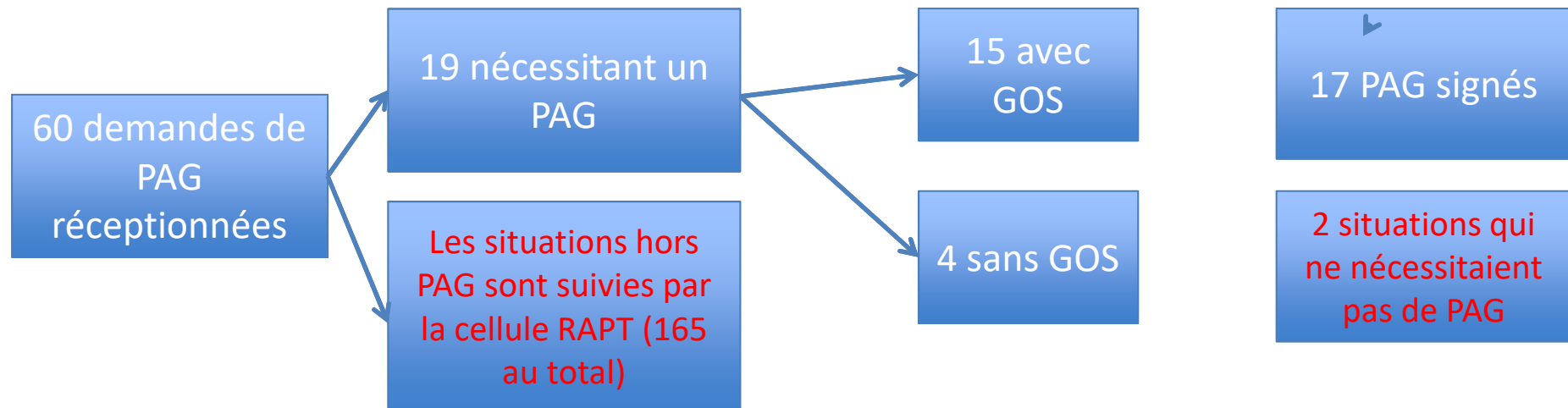
- **La CSC est en place depuis avril 2014**
  - Initiation d'un fonctionnement en réseau
  - dynamique partenariale active dans le suivis des situations critiques, et complexes
  - Validation de la pertinence de la méthode

année	Nbre de situations	Troubles du comportement
2014	16	13
2015	45	22
2016	54	45

- **Février 2017** : première réunion de **GOS**

année	Nbre ddes de PAG	Origine la plus fréquente des ddes	Nbre de GOS	Nbre de PAG signés
2017	15	EN	15	1

## Bilan PAG janv à oct 2018



-Sur les 19 situations à l'origine d'un PAG :

-15 de ces situations étaient des enfants (78 %)

- 9 de ces 15 situations enfants étaient suivis par l'ASE (environ 60%).

-14 de ces situations (adultes et enfants confondus) présentent des troubles du comportement importants, soit environ 73%.

-déficiences :

-TSA : 6

-Déficience intellectuelle : 9

-Déficience psychique : 4



## Typologie des solutions proposées:

- Co-construction entre les ESMS, le sanitaire et l'Education Nationale, en lien avec le SPE et le FDE
- Octroi de moyens supplémentaires par l'ARS, la CPAM, le CD :
  - Pour des ETP supplémentaires (4 situations)
  - Pour la prise en charge des transports (1 situation)
- Accord de dérogation d'âge (1 situation)

## Des leviers de réussite

- Adhésion de tous au principe de co-responsabilité
  - ⇔ Importance de la participation active de tous dans la recherche d'une solution
  
- Connaissance fine de la situation, des besoins et attentes de la PH, et des pistes déjà explorées
  - ⇔ Utilisation des outils à disposition (fiche de saisine qui précise les besoin selon la grille Serafin)
  
  - ⇔ Respect du circuit et de la méthodologie, pour disposer de tous les éléments

## Des difficultés constatées :

- Traitement en urgence de certaines situations ne permettant pas une connaissance suffisante de la situation
- Inégalité entre les établissements concernant leur participation avec un épuisement des établissements qui se mobilisent régulièrement autour des situations critiques
- Insuffisance des moyens supplémentaires
- Récurrence de la problématique des transports
- Nécessité d'adapter le discours des professionnels en présence de la PH et/ou de sa famille

## Des chantiers à engager concernant

- La participation des acteurs PH aux GOS : convocation, tableau de suivi des participations...
- Le cadre des dérogations
- La question des transports
- L'implication des usagers et des pairs, notamment dans les GOS (réseaux de pair-aidants, charte des bonnes pratiques en GOS...)